



Inédit : l'Agence régionale de santé Paca se dote d'une commission de coordination pour l'offre de soins de proximité.

La création, mardi 28 juin 2011 à la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille, de la commission de coordination pour l'offre de soins de proximité est unique en France. Elle sera confirmée par la signature d'une charte d'engagements réciproques entreses membres, au mois de septembre 2011.

La loi hôpital, patients, santé et territoires prévoit deux commissions de coordination dans les domaines de la prévention et du médico-social.

Dans ce même état d'esprit, l'Agence régionale de santé Paca a pris l'initiative de créer une commission qui lui est propre dans le domaine de l'offre de soins et de services de proximité en partenariat étroit avec la préfecture de la région Paca et le Conseil régional Paca.

> **Composition**

La commission de coordination pour l'offre de soins de proximité rassemble les services de l'Etat, les collectivités locales, les représentants des professionnels de santé (libéraux, centres de santé, maisons de santé, réseaux de santé...), l'assurance maladie, les facultés de médecine, les instituts de formation infirmiers, la Fédération de l'hospitalisation publique, les services à la personne, le Comité régional d'éducation pour la santé, Observatoire régional de la santé et l'Observatoire régional des urgences.

> **Objectifs**

La commission de coordination pour l'offre de soins de proximité a pour ambition d'assurer la coordination et la cohérence des actions entreprises par l'ensemble des intervenants publics et privés dans le champ de l'offre de santé et de services de proximité.

Elle vise l'intégration de la politique de santé et des autres politiques publiques pour mettre en oeuvre une action efficace sur les déterminants de la santé et permettre la coordination opérationnelle des intervenants, lisible pour les acteurs de santé dans la perspective d'un guichet unique.

La commission de coordination pour l'offre de soins de proximité s'inscrit dans les objectifs de l'agence qui sont :

- le renforcement de l'intégration des politiques poursuivies par les différents acteurs,
- l'amélioration de l'accès aux soins,
- la modernisation des pratiques
- le renforcement de la qualité et la sécurité des soins.